

Montréal, le 27 avril 2018

Madame Geneviève Moisan  
Sous-ministre adjointe  
aux relations extérieures et aux services aux anglophones et aux autochtones  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

**Objet : Règles budgétaires 2018-2019**

Madame la Sous-Ministre,

À la suite de la présentation des règles budgétaires 2018-2019, nous aimerions vous faire part de nos commentaires.

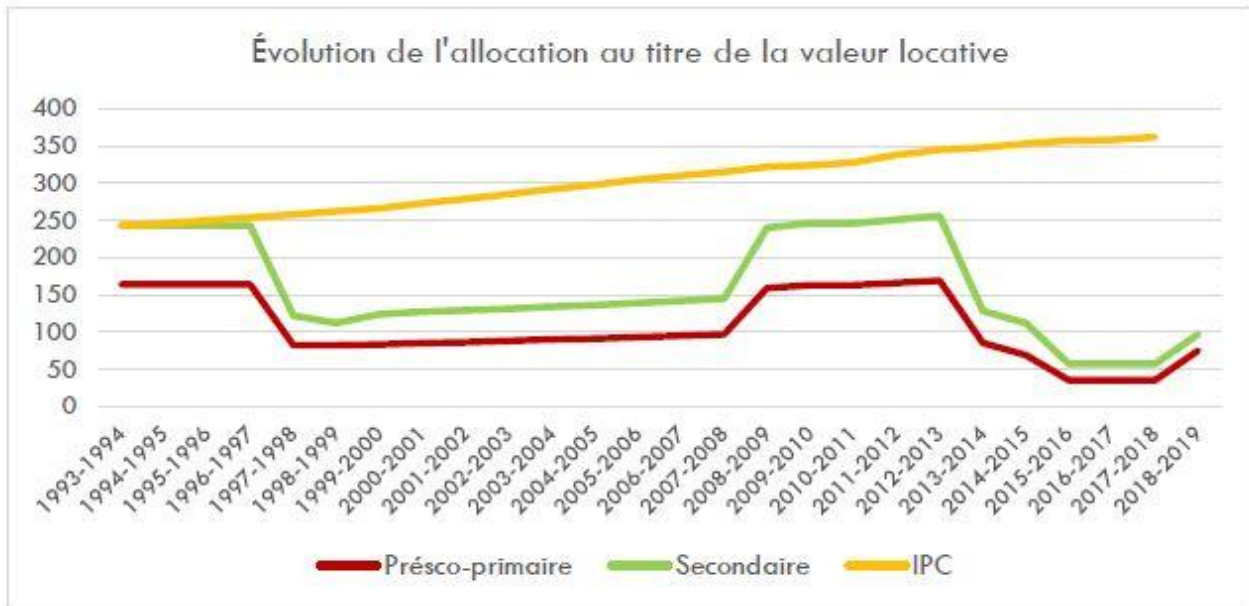
Tout d'abord, nous tenons à remercier les personnes du ministère qui ont pris le temps de nous rencontrer, de nous informer et de nous écouter tout au long de cette année scolaire afin de bien comprendre les principaux enjeux auxquels les écoles privées subventionnées sont confrontées.

Les règles budgétaires 2018-19 présentent des mesures intéressantes pour répondre à certains de ces enjeux. Toutefois la situation demeure préoccupante quant à la pérennité des écoles privées, notamment à cause du manque de financement pour les bâtiments et installations. Comme vous le savez, de nombreuses écoles privées occupent des bâtiments d'un certain âge. L'absence de financement adéquat pour la mise à niveau et l'entretien de ces immeubles représente une menace pour la santé financière à moyen et long terme de certains de nos membres.

## **Infrastructures**

L'entretien et la mise à niveau des bâtiments des écoles privées constituent une priorité. Une étude réalisée en 2017 par la firme AppEco, que nous avons transmise au MEES, démontre qu'il existe des besoins criants en matière d'infrastructure, notamment dans le contexte où les communautés religieuses se retirent de l'enseignement privé. L'augmentation de la subvention pour la valeur locative apporte bien sûr un léger soulagement, mais cela est loin de répondre aux besoins identifiés. Selon l'étude d'AppEco, les besoins en matière d'infrastructures se chiffrent à 611 \$ par élève.

En 2008-2009, dans le contexte de mise en place d'un programme gouvernemental d'investissement dans les infrastructures scolaires, le montant alloué pour la valeur locative a été bonifié pour atteindre 159 \$ au préscolaire et primaire, et 240 \$ au secondaire. Ces sommes ont par la suite été indexées jusqu'en 2012-2013. De 2013-2014 à 2017-2018, la chute de cette allocation a été brutale, de l'ordre de près de 80 p. cent, passant de 169 \$ à 35 \$ au préscolaire et primaire et de 256 \$ à 57 \$ au secondaire. (voir tableau)



La Fédération et ses membres sont déçus que les établissements d'enseignement privés soient exclus du Plan québécois des infrastructures (PQI). En tant qu'organismes à but non lucratif subventionnés par l'État pour offrir des services éducatifs, ces établissements devraient pouvoir profiter du PQI, comme cela a été le cas de 2008 à 2013 et comme c'est le cas pour les universités à charte.

## Équivalence public-privé

Nous vous avons fait part de nos préoccupations quant à l'absence d'équivalence entre certains programmes offerts aux écoles publiques qui ne l'étaient pas pour les écoles privées subventionnées. Nous sommes heureux de constater que certaines de ces inégalités ont été corrigées.

Nous apprécions l'uniformisation de la présentation des règles budgétaires qui permet de mieux suivre ces équivalences. Les écoles privées subventionnées ont été considérées dans la Stratégie 0-8 ans, dans le programme Accroche-toi au secondaire (prévention des toxicomanies) et dans la Politique de réussite éducative. Nous avons confiance que notre voix aura été entendue et que les écoles privées seront également considérées dans le cadre du Plan d'action numérique que s'apprête à présenter le gouvernement du Québec.

Toutefois, nous déplorons que les écoles privées ne bénéficient pas de mesures équivalentes pour :

- L'éducation à la sexualité
- L'orientation scolaire et professionnelle
- L'accueil de stagiaires en éducation

Nous souhaitons que les écoles privées subventionnées soient considérées au même titre que les écoles publiques en ce qui a trait aux diverses mesures mises en place par le gouvernement pour assurer la formation intégrale des jeunes Québécois.

## Élèves ayant des besoins particuliers

Les différents ministres de l'Éducation qui se sont succédé au cours des vingt dernières années ont demandé aux écoles privées de faire leur part pour amener à la réussite des élèves HDAA ou des élèves en situation de retard scolaire. Sensibles à ces pressions gouvernementales et aux demandes de leur milieu, des établissements membres de la Fédération ont mis sur pied différents programmes et mesures visant à amener à la réussite des élèves ayant des besoins particuliers.

L'aide accordée aux écoles privées dans le cadre des règles budgétaires contribue à accroître l'offre de service pour ces élèves dans les écoles privées subventionnées et représente une stratégie gagnante pour permettre au gouvernement de diplômé dans les délais prévus un plus grand nombre d'élèves québécois.

En ce qui concerne la mesure 30 110, l'augmentation des montants alloués permettra d'offrir davantage de services à davantage d'élèves.

La bonification de la mesure 30 120 permettra aussi de mieux servir davantage d'élèves. En ce qui concerne le volet 1, une étude conjointe de l'UQTR/UQO est en cours et les résultats, qui seront présentés au cours des prochains mois, nous permettront d'avoir un portrait rigoureux de l'impact à court terme de cette mesure. Le volet 2 représente une initiative qui permettra de répondre à un besoin prioritaire de mieux soutenir les enseignants qui doivent scolariser des élèves avec des diagnostics complexes pour lesquelles une expertise particulière est requise. À défaut de pouvoir développer le réseau des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire qui répond à ces besoins spécifiques, nous pourrions partager cette expertise avec le personnel des écoles régulières, tant publiques que privées, grâce à la mise sur pied de Adap360.

La mesure 30 340 couvre un large éventail de besoins. Étant donné les mesures déjà en place pour contrer l'intimidation en milieu scolaire, nous suggérons que les montants alloués permettent aux écoles de déployer spécifiquement des ressources pour la problématique liée aux toxicomanies et de contrer les effets néfastes des drogues en matière de décrochage scolaire.

Finalement, nous sommes heureux de voir que l'enseignement privé a été pris en considération dans le cadre de la Stratégie 0-8 ans du gouvernement. Dans ce contexte, il est important que le montant additionnel de 40 000 \$ à la mesure 30 230 soit dirigé vers les écoles qui offrent des services préscolaires et le premier cycle du primaire.

## Stratégie numérique

En ce qui a trait au Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur que le gouvernement s'apprête à annoncer, il importe de rappeler que les besoins des écoles privées sont importants, notamment en :

- Formation continue du personnel des écoles
- Acquisition et développement d'équipements et de matériel
- Mise à jour et développement des infrastructures numériques (on peut imaginer les travaux d'importance requis pour installer la bande passante dans un bâtiment ayant plus de cent ans, ce qui est le cas de plusieurs établissements privés)
- Soutien pédagogique, tant au niveau des écoles qu'au niveau national (RÉCIT)

## Transport

Nous tenons à remercier l'équipe du Ministère qui a veillé à trouver des solutions pour résoudre les problèmes liés au transport des élèves des écoles privées. Nous en sommes maintenant à la deuxième année de l'application des nouvelles règles et, mis à part quelques cas problématiques, ces nouvelles règles semblent favoriser la résolution des problèmes soulevés. Il faudra toutefois revoir la situation du transport des élèves des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire. Il faudra également se pencher sur certains cas où le transport scolaire représente des coûts importants, limitant ainsi l'accès des familles de la classe moyenne à l'école privée.

## Octroi d'agrément

Alors que certaines régions du Québec sont confrontées à un criant manque de places pour les élèves du primaire et du secondaire, la Fédération se questionne sur le gel de l'octroi d'agrément qui dure depuis plus d'une décennie. L'agrément permettrait en effet l'accès à l'école privée à de nombreux élèves et désengorgerait par le fait même le système public. Cette situation se répèterait non seulement au secteur régulier, mais également pour les élèves à besoin particuliers, ceux ayant des handicaps, des troubles d'apprentissage ou d'adaptation importants et les élèves à haut potentiel.

## Conclusion

En terminant, nous tenons à vous rappeler que la Fédération est toujours prête à travailler en collaboration avec le gouvernement dans la recherche de solutions lui permettant d'atteindre ses objectifs financiers tout en fournissant des services éducatifs de qualité

Comme vous le savez, l'école privée est performante. Elle affiche, année après année, des résultats spectaculaires en ce qui a trait à la réussite scolaire et à la diplomation des élèves dans les délais prévus. Ces résultats sont d'autant plus impressionnants que la vaste majorité des écoles privées ont un projet éducatif inclusif et accueillent un nombre significatif d'élèves ayant des défis particuliers.

L'école privée est une partenaire de premier plan du gouvernement et un moteur d'innovation en éducation. Il s'agit là d'un atout important à l'économie du Québec quand on connaît les coûts élevés reliés au décrochage scolaire.

Alors que le nombre d'élèves est en pleine croissance, alors qu'il est impératif de bien former les jeunes pour un monde de plus en plus compétitif, le Québec et son gouvernement ont plus que jamais besoin de l'enseignement privé.

Veuillez agréer, Madame la Sous-Ministre, mes meilleures salutations.



David Bowles  
Président